



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVE LE

08 JUIN 2021

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Christophe MIRMAND
Préfet des Bouches-du-Rhône
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la citoyenneté, de la
légalité et de l'environnement
Place Félix Baret - CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06

RM/STE-D21-01582

Marseille, le 07 JUIN 2021

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 8 mars 2021, vous m'avez informé de l'achèvement de la rédaction du Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône et des ambitions dont il est porteur. Vous avez saisi officiellement la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue de recueillir son avis sur ce document, conformément à la procédure réglementaire.

Nous tenons, tout particulièrement, à saluer la qualité de la démarche d'élaboration partenariale entreprise sous votre direction. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est, d'ailleurs, fortement engagée à vos côtés pour la réussite de ce plan d'actions en faveur de la santé et de la qualité de vie des habitants des Bouches-du-Rhône. Cela se traduit concrètement par la présence de notre collectivité en tant que porteur ou partenaire de 21 actions sur les 53 retenues dans des domaines majeurs tels que les transports terrestres et maritimes, le logement et l'aménagement, ou encore la mobilisation des partenaires et des citoyens. Cette qualité de partenariat se traduit également par la convergence des objectifs de votre Plan vers ceux exprimés dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, comme le relève l'autorité environnementale.

... / ...



Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
Téléphone 04 91 57 50 57 – télécopie 04 91 57 51 51

Cette convergence démontre que le Plan de protection de l'atmosphère n'a pas pour seul enjeu de sortir du contentieux européen sur le respect de la réglementation, mais également de viser les recommandations de l'organisation mondiale de la santé. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur vous accompagnera dans cette voie. Nous pouvons, sur ce point, vous faire part du vote du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 24 avril 2021, du nouveau « Plan climat régional 2021-2027 : gardons une COP d'avance » dont l'axe premier est consacré à un ensemble d'actions en faveur de la qualité de l'air. Parmi celles-ci, nous prenons en exemple le renforcement de l'action régionale en faveur du développement des mobilités décarbonées et des transports collectifs, la poursuite de notre engagement pour la réduction de l'impact des activités maritimes, un soutien aux innovations du secteur aérien ainsi que l'inscription d'un ensemble de mesures dans le domaine de la santé, notamment pour réduire les pollutions aux abords des établissements recevant un public jeune ou l'augmentation des réseaux de surveillance de la qualité de l'air.

Ce deuxième Plan climat régional, tout comme le Contrat d'avenir a comme objectif de renforcer l'action régionale dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effets de serre dont les effets positifs sur la qualité de l'air sont patents, mais restent difficiles à quantifier. Nous vous suggérons à ce titre que le dispositif d'animation du Plan de protection de l'atmosphère puisse se saisir de cette question afin de favoriser les complémentarités entre actions climatiques et actions en faveur de la qualité de l'air.

De manière formelle, nous portons à votre connaissance l'avis favorable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône et nous vous renouvelons notre engagement à vos côtés pour la réussite de sa mise en œuvre aux services de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement



Renaud MUSELIER